

COMMUNE DU MUY
AM/ST/2025 n° 115
2024 n°

PROROGATION D'ARRETE

Prorogation de l'arrêté n° 2025-100
Autorisation de voirie pour la pose d'un échaudage
Par l'entreprise MUSTO Paolo
11 rue Carnot /rue Louis Hébreard
Du samedi 17 au vendredi 23 mai 2025

LE MAIRE DU MUY,

VU l'arrêté n° 2025-100 en date du 25 avril 2025 ;
Considérant que les travaux ne sont pas terminés ;

ARRETE

ARTICLE 1 : l'arrêté municipal n° 2025-100 du 25 avril 2025 est prorogé **jusqu'au 23 mai 2025**.

ARTICLE 2 : Toutes dispositions de l'arrêté n° 2025-100 demeurant inchangées et valables.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de TOULON.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au :

- Pétitionnaire
- Chef de la Police Municipale
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Muy
- Responsable des Services Techniques

Mis en ligne sur le site
internet :
www.ville-lemuy.fr
Le : 16 mai 2025

LE MUY, le 15 mai 2025

Pour Le Maire empêché,

**L'adjoint délégué aux Services Techniques,
Monsieur Alain CARRARA.**

